

Le Programme d'Actions pour la Prévention des Risques liés aux Cavités

Châtelleraut - 14 novembre 2019

DREAL Nouvelle-Aquitaine

**Service Risques Naturels et Hydrauliques /
Département Risques Naturels**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Constat

- Territoire national largement soumis au risque cavité
- Des besoins :
 - outils techniques et réglementaires
 - structures locales compétentes
 - financement

Lancement d'un appel à projet en 2015 : favoriser l'émergence de stratégies locales de prévention du risque = le **PAPRICA** (Programme d'Action de Prévention des Risques liés aux Cavités)

Objectifs de l'appel à projet :

- Initier / encourager les démarches pilotes
- Mise en place d'une gestion concertée entre les acteurs
- Définir une stratégie cohérente à l'échelle d'une commune / agglomération

2015 – 2018 : Phase test

Lancement en juin 2015 :

- cahier des charges PAPRICA inspiré des PAPI
- Phase test où 5 collectivités identifiées avec différentes problématiques de cavités / accompagnement DREAL
- 1 dossier présenté par la Ville de **Lille** en janvier 2018, labellisé en septembre 2018

Bilan fin 2018 :

- ✗ le projet doit être pérennisé ; le PAPRICA de Lille servira de « Retour d'expérience » pour les autres collectivités
- ✗ la démarche doit être simplifiée et être plus explicite sur les objectifs du PAPRICA
- ✗ le cahier des charges doit être retravaillé

Le PAPRICA

- Appel à projet **au fil de l'eau**
- Propose une démarche **globale et proactive**
- Portée par les **collectivités** (ou leurs groupement)
- Afin d'engager une politique de prévention **proportionnée à l'échelle du territoire** exposé
- Ouvert à toute collectivité ayant des territoires exposés aux mouvements de terrains liés à la présence de vides souterrains naturels ou anthropiques
- Contractualisation entre l'État et les collectivités

PAPRICA : le nouveau cahier des charges

Quel périmètre ?

Commune, Agglomération, intercommunalité ... => Territoires à enjeux, cohérents et exposés aux mouvements de terrain liés à **la présence de vides souterrains naturels ou anthropiques.**

Comment ?

Une démarche **progressive** : PAPRICA d'intention puis PAPRICA complet

PAPRICA d'intention : convention sur 3 ans

Pour établir ou compléter l'inventaire des connaissances

PAPRICA complet : convention sur 6 ans

S'appuie sur la connaissance acquise (aléa /enjeux) et définit des mesures de réduction de la vulnérabilité

Pas de labellisation du PAPRICA complet sans cette démarche progressive, sauf cas particuliers

PAPRICA : le nouveau cahier des charges

Quels financements ?

=> **co-financement** par l'ensemble des parties prenantes associées au projet

- ✓ **Programme « Prévention des risques » (BOP 181)** : soutient l'animation du projet via **une subvention** d'un taux maximum de **40 %** pour un coût plafonné à 60 000 € (soit 24 k€/an)
- ✓ **Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM – Fonds Barnier)** : selon les règles d'éligibilité en vigueur à hauteur de 50% maximum du coût des opérations portées par les collectivités (cf. annexe 1 du cahier des charges)
- ✓ **Autres sources** : région, département, FEDER, etc.

Pas d'octroi de subvention pour les actions au moment de la labellisation : instruction séparée, ultérieure à la labellisation

NB : PPRN pas obligatoire pour la labellisation du PAPRICA mais nécessaire pour les aides « *études et travaux des collectivités - ETECT* » du Fonds Barnier

PAPRICA : le nouveau cahier des charges

Le porteur de projet / la gouvernance :

Collectivité territoriale / structure porteuse : clairement identifiée, dispose d'une légitimité et d'une compétence dans le domaine des cavités

Rôle :

- Pilotage
- Animation
- Coordination
- exécution des tâches administratives
- gestion financière
- maîtrise d'ouvrage des éventuelles opérations de travaux (pas d'obligation à ce que la collectivité porteuse soit maître d'ouvrage des travaux).

Démarche partenariale avec les services de l'État.

Information / concertation avec le Public :

Parcelles publiques et/ou privées : nécessité de mettre en place une information et/ou une concertation entre les différents acteurs.

Programmation

Définition d'une programmation (technique et financière) adaptée au territoire :

Fiches actions s'inscrivant dans les 5 grands axes de prévention

Planning prévisionnel de réalisation des actions

Axes de prévention

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance de l'aléa

- Capitalisation des informations et inventaire (le plus précis possible)
- Études de terrain (accessibilité, contours...)
- Gérer au mieux les informations collectées (base de données)

Axe 2 : la surveillance

- Mise en place / renforcement de la structure de gestion
- Mise en place d'un dispositifs de surveillance

Axe 3 : l'information sur le risque

- Actions d'information/concertation avec les acteurs concernés : outils de communication, réunions avec le public...
- Formations d'élus, techniciens, professionnels

Axes de prévention

Axe 4 : la prise en compte du risque dans la planification de l'urbanisme

- Actions relatives à l'adaptation des prescriptions et de l'affichage du risque

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

- Actions de mise en sécurité (à privilégier à l'échelle d'un quartier)
- Possibilité de programmer des actions de valorisation de l'espace souterrain et de préservation de la biodiversité (sous réserve des règles d'éligibilité du FPRNM)
- Justification des opérations si > 2M€ (Analyse Coût-Bénéfice)

Les modalités de financements

Nature de l'action	Taux maximum	Source de financement	Affectataire des crédits	Principales conditions d'éligibilité	Exemple d'actions
Mise en place de la démarche					
Équipe projet	40 %	Prg 181	Collectivité territoriale	Montant des rémunérations <= 60 000€/an toutes charges comprises	Personnel technique dédiée à la conception, au suivi et à l'animation du programme
Élaboration PAPRICA complet	50 %	FPRNM (ELECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Destiné au porteur de projet (ou prestataire extérieur) pour réaliser des études nécessaires à la préparation du PAPRICA
Axe 1 : Amélioration de la connaissance					
Études de prévention, relatives au risque cavités	50 %	FPRNM (ELECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Inventaire des cavités, études relatives à la connaissance de l'aléa et des enjeux, études d'opportunité. Acquisition de SIG pour capitaliser les données
Opérations de reconnaissance et de diagnostic des cavités souterraines	50 %	FPRNM (ELECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Études de reconnaissances des cavités (diagnostic géotechnique, sondage, géophysique, auscultation vidéo...).
	30%	FPRNM (CS)	Maîtrise d'ouvrage des opérations (particuliers ou collectivité)	Biens couverts par un contrat d'assurance tel que visé au premier alinéa de l'article L.125-1 du code des assurances et exposés à un risque d'effondrement de sol dû à des cavités souterraines ou des marnières	Études de reconnaissance et de diagnostic sous domaine privé ou public d'un bien couvert par un contrat d'assurance
Axe 2 : Modes de surveillance					
Dispositifs et outils de mesures et de surveillance	50 %	FPRNM (Équipement de prévention ELECT)	Collectivité territoriale	Équipement bénéficiant à des communes où un PPRN est approuvé	Outils de mesures et de surveillance (hors suivi et entretien)
	40 %		Collectivité territoriale	Équipement bénéficiant à des communes où un PPRN est prescrit	

Les modalités de financements (suite)

Nature de l'action	Taux maximum	Source de financement	Affectataire des crédits	Principales conditions d'éligibilité	Exemple d'actions
Axe 3 : Information sur le risque					
Actions d'information préventive sur les risques cavités souterraines	50%	FPRNM (ELECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Réunions d'information, documents de sensibilisation, actions de communications. Prise en compte dans DICRIM (élaboration, révision, diffusion)
	50%	FPRNM (PPR/IP)	Collectivité territoriale	Information préventive sur le territoire du PPRICA	Actions de connaissance des risques ou d'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis tel que inventaire de cavités.
	100%	FPRNM (PPR/IP)	État	Mise en œuvre ou révision PPRN Commune bénéficiant ou pas d'un PPRN	Actions d'information préventive : IAL, DDRM
Actions de formations d'élus, techniciens, professionnels, accompagnant le programme d'actions	50%	FPRNM (ELECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Formations relatives aux risques cavités.
Axe 4 : Planification de l'urbanisme					
Études de prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme	50%	FPRNM (ELECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme en fonction du diagnostic
Élaboration des PPRN	100%	FPRNM (PPR/IP)	État	Mise en œuvre ou révision PPRN Commune bénéficiant ou pas d'un PPRN	Études visant à la préparation et l'élaboration d'un PPRN, actions d'information préventive ou permettant de juger de la pertinence de lancer un PPRN

Les modalités de financements (suite)

Nature de l'action	Taux maximum	Source de financement	Affectataire des crédits	Principales conditions d'éligibilité	Exemple d'actions
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité					
Études préalables à des travaux de protection	50%	FPRNM (ETEC)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit ou approuvé	Études visant à définir des travaux de prévention et de protection
Travaux de protection/prévention contre les risques cavités souterraines	50%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN approuvé	Opérations de traitement, comblement, confortement des cavités, mise en œuvre de protections actives ou passives, contrôle de réseaux dans les secteurs sous-cavés
	40%	FPRNM (ETECT)	Collectivité territoriale	Communes couvertes ou bénéficiant d'un PPRN prescrit	
Travaux de comblement ou de traitement des cavités souterraines et des marnières	30%	FPRNM (CS)	Maîtrise d'ouvrage des opérations (particuliers ou collectivité)	Biens couverts par un contrat d'assurance tel que visé au premier alinéa de l'article L.125-1 du code des assurances et exposés à un risque d'effondrement de sol dû à des cavités souterraines ou des marnières. Dès lors que ce traitement est moins coûteux que l'expropriation prévue à l'article L561-1.	Opérations de traitement, comblement, confortement des cavités, mise en œuvre de protections actives ou passives sous domaine privé ou public d'un bien couvert par un contrat d'assurance



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Modalités pratiques

1) Dépôts des dossiers

Dépôt du dossier par la structure porteuse « au fil de l'eau » auprès de la DREAL

2) Instruction du dossier

Instruction par la DREAL avec appui de la DDT si besoin

3) Comité de labellisation présidé par la DGPR

- DREAL, DDT, un opérateur (connaissance du territoire) et la DGPR (secrétariat)
- Se réunit à des dates opportunes en fonction du nombre de dossiers
- Le porteur de projet présente son PAPRICA et l'instance rend un avis motivé

4) Contractualisation du PAPRICA (intention ou complet)

Convention entre le porteur de projet (et les co-financeurs éventuels) et l'État (représenté par le ou les préfets de départements concernés par le PAPRICA).

LIENS UTILES :

le cahier des charges :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mouvements-terrain>



La gestion du risque cavités souterraines
Guide à l'usage des collectivités

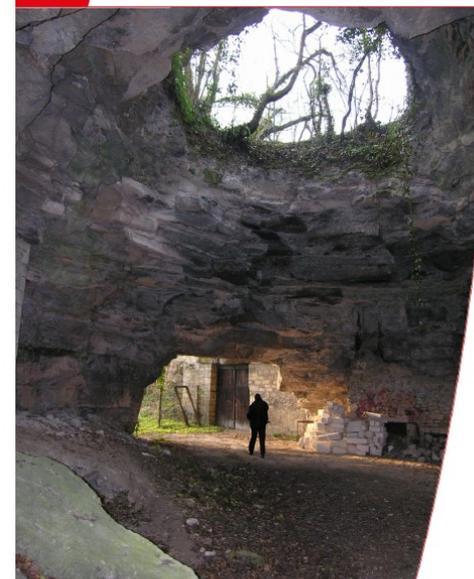


Collection | Références

Direction générale
de la prévention
des risques

Programme d'actions
pour la prévention des
risques liés aux cavités
(PAPRICA)

Cahier des charges



Ministère de la transition écologique et solidaire
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Guide CEREMA « la gestion du risque cavités »

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/publication-gestion-du-risque-cavites-souterraines-guide>



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Merci pour votre attention.